

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL de SAINT GERVAIS (85230)**

**Séance du 30 juin 2025**

Date de convocation 26 juin 2025

N°039-06-2025

L'An Deux Mille Vingt Trois, le lundi 16 septembre, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 13 votants : 18

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Johann LE CIGNE, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Virginie BESSONNET, Jean SOUCHET, Lydia EVEILLARD, Bertrand GUILLOT, Arnaud OGER, Sylvain MESNEL, CARPENTIER Véronique, Jean-Claude FLEURY, Sandrine BATARD, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Stéphanie POTIER ayant donné pouvoir à Pierre CHIRON, Virginie BESSONNET ayant donné pouvoir à Johann LE CIGNE, Lydia EVEILLARD ayant donné pouvoir à Cécile LANDREAU-BONENFANT, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Didier MAROUSSIE, Bertrand ISAAC ayant donné pouvoir à Jean-Claude FLEURY, Karine DAVID, Marc PITAUD, Dorothée JOINT, Audrey NICOU, Delphine LAINARD

Secrétaire de séance : Johann LE CIGNE

---

**OBJET : Tarifs du restaurant scolaire – année scolaire 2025 / 2026**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°052-07-2024 en date du 16 septembre 2024 par laquelle il avait été voté les tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

- Repas enfant : 3,90 € (*trois euros et quatre-vingt-dix centimes*),
- Repas adulte : 5,90 € (*cinq euros et quatre-vingt-dix centimes*),
- Repas non réservé : 7,80 € (*sept euros et quatre-vingt centimes*)

En raison d'une hausse du prix de l'alimentation et des nombreuses réparations effectuées sur le bâtiment, le coût de revient d'un repas a augmenté puisque celui-ci est de 8,77 € (*huit euros et soixante-dix-sept centimes*) contre 6,57 € (*sept euros et cinquante-sept centimes*) pour l'année scolaire 2023/2024.

Sur proposition de la Commission « Finances » qui s'est réunie le 17 juin 2025, il est proposé l'augmentation suivante par repas servi pour la rentrée scolaire 2025/2026, soit :

- Repas enfant : 4,00 € (*quatre euros*),
- Repas adulte : 6,00 € (*six euros*),
- Repas non réservé : 8,00 € (*huit euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer le prix unitaire du repas enfant à 4,00 € (*quatre euros*), celui du repas adulte à 6,00 € (*six euros*) et celui du repas non réservé à 8,00 € (*huit euros*) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour l'année scolaire 2025/2026,

- Dit que l'encaissement du produit des repas desservis se fera mensuellement par émission d'un titre de recettes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme, le 01/07/2025

Le Maire,  
Richard SIGWALT

